

Compte rendu de la réunion du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Mardi 14 juin 2022 à 18h00 en visioconférence
conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021
autorisant la prorogation de l'état d'urgence

Conseillers élus : 30
Conseillers en fonction : 30
Conseillers présents : 22

Sous la présidence de M. Paul HEINTZ

Liste des présents :

M. Paul HEINTZ, M. Adrien WEISS, Mme Sandy MOCHEL, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Jeannine HUMMEL, M. Marc EGIZIL, M. Serge KRAEMER, Mme Denise LOEWENKAMP, M. Benjamin RAPP, Mme Chantal MULLER, Mme Anne FREY, M. Stéphane KASTNER, M. Claude PHILIPPS, Mme Esther SCHEIB, M. Jean-Bernard WEIGEL, M. Marc MEYER, M. Christophe SCHIMPF, Mme Anne MATTER, M. Pierre MAMMOSSER, M. Alain WURSTER, M. Olivier ROUX, Mme Christiane GROSSHOLZ REHEISSER

Absente excusée donnant procuration :

Mme Nathalie SCHMITZ (donne procuration à M. Olivier ROUX)

Absents excusés :

M. Thierry HOERR
Mme Aline KLIPFEL
Mme Clothilde LOGEL
M. Didier BRAUN
M. Christian KLIPFEL
M. Dominique STOHR

M. Serge KRAEMER est désigné secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de communauté se sont réunis par visioconférence conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le deux juin conformément aux du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables en la matière.

Ordre du jour et déroulement de la réunion :

- 1 Approbation du compte rendu de la séance du 18 mai 2022
- 2 Enfance – petite enfance : création d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire à Schœnenbourg : attribution du marché de démolition
- 3 Divers

Point un de l'ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 18 mai 2022

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 18 mai 2022.

Point deux de l'ordre du jour : Enfance petite-enfance : création d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire à Schoenenbourg : attribution du marché de démolition

Le Président rappelle que lors de la séance du conseil communautaire en date du 18 mai 2022, l'avant-projet définitif relatif à la création d'un groupe scolaire et périscolaire à Schoenenbourg et le plan de financement y afférent ont été approuvés.

Le Président précise que pour mener à bien ce projet, il convient au préalable de procéder à la démolition complète de 2 immeubles collectifs de 8 logements ainsi qu'au démontage d'une batterie de garages préfabriqués.

Un avis d'appel public à la concurrence relatif à des travaux de démolition a été publié d'une part sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics <https://alsacemarchespublics.eu/> et d'autre part dans les DNA respectivement en date en date du 19 mai et 21 mai 2022 selon les modalités suivantes :

N° de lot	Désignation
1	DEMOLITION

La date limite de réception des offres était fixée au jeudi 9 juin 2022 à 12h00.

Considérant que la commission de sélection des offres s'est réunie :

- o le jeudi 9 juin 2022 à 14h00 pour procéder à l'ouverture des offres réceptionnées
- o le 14 juin à 17h30 pour procéder à leur analyse et proposer le classement ci-dessous :

Valeur technique - Total / 40 points	HERMANN TP	Note	LINGENHELD	Note	LANG TP	Note	BATICHOE	Note	HANAU	Note	CCM Démolition	Note
Disponibilité (/20 points)		20		20		20		20		20		20
Délaix de réalisation (/20 points)		20		20		20		20		20		20
<i>Total note technique</i>		40		40		40		40		40		40
Prix des prestations - Total / 60 points		Note		Note		Note		Note		Note		Note
Démolition complète de 2 bâtiments d'habitation (en euros HT)	82 630,00 €		55 100,00 €		82 200,10 €		71 000,00 €		54 835,00 €		52 000,00 €	
Démontage d'une batterie de garages préfabriqués (en euros HT)	600,00 €		3 100,00 €		3 000,00 €		6 500,00 €		3 590,00 €		3 900,00 €	
Montant total HT des prestations	83 230,00 €	40,3	58 200,00 €	57,6	85 200,10 €	39,4	77 500,00 €	43,3	58 425,00 €	57,4	55 900,00 €	60,0
<i>Total note prix des prestations</i>		40		57,6		39,4		43		57,4		60,0
Note finale		80,3		97,6		79,4		83,3		97,4		100,0
Proposition de classement des offres		5		2		6		4		3		1

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres,

- Attribue le marché de travaux relatif à la démolition de deux bâtiments à Schoenenbourg et au démontage d'une batterie de garages préfabriqués à l'entreprise GCM démolition SAS sise route d'Obermodern 67330 BOUXWILLER pour un montant hors taxes de 55 900,00 euros

- Acte que la charge financière afférente à ces travaux incombe exclusivement à la Commune de Schœnenbourg et qu'une refacturation par la Communauté de communes à la Commune de Schœnenbourg sera opérée en ce sens
- Acte que le démarrage des travaux prévu à compter de la semaine 40 est conditionné à l'achèvement du processus d'acquisition du foncier actuellement propriété du Ministère de l'Armée. A défaut une convention autorisant la réalisation desdits travaux de démolition devra être établie par l'actuel propriétaire
- Autorise le Président à signer le marché y afférent
- Donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Point trois de l'ordre du jour : divers

Le Président clôture la séance à 18h30.

Veillez afficher le compte rendu en Mairie

Le Président de la Communauté de communes
de l'Outre-Forêt
Monsieur Paul HEINTZ

Le secrétaire de séance

Monsieur Serge KRAEMER

